



Vendredi 31 mars 2023

Lettre ouverte au Président du Territoire France : Mr Laurent Bataille
Objet : **Intéressement 2022**

Monsieur le Président,

Dans notre lettre ouverte du 20 juin 2022, nous vous alertions de nos inquiétudes sur la négociation de l'intéressement 2022 et de critères inatteignables.
Dans votre réponse jointe, vous faisiez preuve de beaucoup d'optimisme.

Malgré les résultats records du groupe en 2022, l'EBITA ajusté ne permet de générer qu'une valeur très légèrement supérieure au mini et très éloignée de la cible.
De part ce coefficient multiplicateur avec le SSI, la part groupe n'est que de 1,8 % pour 5% maxi. Ce résultat est complètement décorrélé des résultats de l'entreprise, fruit du travail et de l'engagement des salariés.

C'est pourquoi, l'ensemble des organisations syndicales représentatives au niveau du Groupe, Cfdt, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO vous sollicitent pour échanger sur les modalités de mise en œuvre d'un supplément d'intéressement acceptable par Tous.

Dans cette attente, veuillez recevoir Mr le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour la Cfdt : Yvon MORY
Pour la CFE-CGC : Philippe BORDAS
Pour la CFTC : Sylvie RESTANI
Pour la CGT : Fabrice NAUD
Pour FO : Emmanuel DA-CRUZ

Yvon MORY

Coordonnateur Syndical Groupe CFDT

Philippe BORDAS

Coordonnateur Syndical Groupe CFE-CGC

Sylvie RESTANI

Coordonnatrice Syndicale Groupe CFTC

Fabrice NAUD

Coordonnateur Syndical Groupe CGT

Emmanuel DA CRUZ

Coordonnateur Syndical Groupe FO

Rueil Malmaison, le 22 juin 2022

Objet : réponse à votre lettre ouverte du 20 juin 2022

Madame la Coordinatrice Syndicale Groupe, Messieurs les Coordonnateurs Syndicaux Groupe,

J'ai pris connaissance de votre courrier relatif à la définition des objectifs chiffrés de la «part groupe» de l'intéressement au titre de l'exercice 2022.

Je souhaiterais rappeler à titre liminaire que l'accord d'intéressement est un accord triennal signé en 2021 à l'unanimité des Organisations Syndicales Représentatives. Les critères qui le composent ont été arrêtés dans ce cadre et ne peuvent plus être renégociés de fait en 2022.

Schneider Electric France

Postal address / Adresse postale :
35 rue Joseph Monier
CS 30 323
F-92506 RUEIL MALMAISON

Legal information / Mentions légales
Société par actions simplifiée au capital de 370 000 000 euros
421 106 709 RCS Nanterre – code APE : 2712Z
Siret : 421 106 709 00668
n° ident. TVA : FR 93 421 106 709
siège social : 35 rue Joseph Monier
F – 92500 Rueil-Malmaison

[schneider-electric.fr](https://www.schneider-electric.fr)

Ce dispositif d'intéressement composé d'une « part groupe » et d'une « part locale », fait l'objet chaque année de réunions de négociation avec les organisations syndicales - tant au niveau groupe qu'au niveau local, afin d'arrêter la mise à jour de ces objectifs pour l'exercice en cours. Les valeurs des critères sont appréhendées une à une afin de mieux refléter les projections économiques, de développement durable et de sécurité du Groupe Schneider Electric et des entités légales en France. Chaque année, nous ne finalisons ces réunions de négociation qu'en juin et ce, afin de disposer de la meilleure visibilité sur les premiers mois d'activité tout en respectant les délais de signature imposés par la loi.

J'entends votre insatisfaction au regard des objectifs chiffrés que nous avons portés au débat au motif qu'ils seraient impossibles à atteindre.

Bien sûr chaque année apporte son aléa (et c'est normal car l'exigence d'aléa est imposée par le législateur) mais rien ne permet à ce jour de confirmer vos allégations sur l'impossibilité d'atteindre ces objectifs pas plus qu'il ne m'est possible de croire que les représentants de la Direction dument mandatés pour mener cette négociation, ont pu vous laisser entrevoir une telle impossibilité.

S'agissant du critère de performance visé par cette négociation (en l'espèce l'évolution du % d'EBITA ajusté), il est particulièrement important de rester cohérent avec les objectifs chiffrés par ailleurs communiqués en interne et retenus pour mesurer la performance du groupe au titre de l'exercice 2022.

Tant les projections données par le Groupe lors de la publication des résultats du 1^{er} trimestre le 27 avril dernier, que les résultats de la France à fin mai, montrent que les cibles sont complètement atteignables compte tenu des conditions macroéconomiques actuelles, de la stratégie du Groupe et de la France, ainsi que des plans d'actions mis en place pour les atteindre.

Ce dispositif d'intéressement pour lequel nous disposons d'un vrai recul a été pour le moins rémunérateur et a ainsi permis en moyenne un versement de pratiquement 7% du salaire annuel brut sur les dernières années.

Lorsque les circonstances économiques se sont avérées exceptionnellement perturbées par un environnement instable rendant difficile l'atteinte de certains objectifs, nous n'avons alors pas hésité à aménager les enveloppes d'intéressement générées par le versement d'un complément d'intéressement et ce, à deux reprises au titre des exercices 2020 et 2021.

Nous n'entendons pas rendre cette pratique récurrente mais il me semble important de rappeler son existence dont nous avons su faire le meilleur usage dès que cela était justifié.

Des réunions de négociation se sont tenues depuis le 31 mai, 14 et 17 juin dernier et ont été conduites de façon loyale et sincère.

Comme vous le savez le processus de négociation dans lequel nous sommes engagés porte sur la «part groupe» puis sur la «part locale». Il nous reste donc à finaliser les négociations relatives aux parts locales ce qui sera fait dans les tous prochains jours.

Ce courrier est l'occasion pour moi de vous redire notre confiance dans les objectifs proposés et dans la sincérité ayant présidé à ces réunions.

Très Cordialement,



Laurent BATAILLE
Président de Schneider Electric France